

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille dix neuf le onze avril à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation :</u> Le 04 avril 2019 <u>Secrétaire de séance :</u> Nadine CUSIN
<u>Présents :</u> Vincent TISSOT, Maryline DURET, Nadine CUSIN, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Gaël MENETRIER, Martin PHILIPPS, André SEIFFERT, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE <u>Absent(e)(s) avec procuration :</u> Valérie JIGUET, Jérôme WAHL <u>Absent(e)(s) sans procuration :</u> Arnaud POLLET	

Délibération n° D19-08

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
DU BUDGET PRINCIPAL 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE que le Compte de Gestion, dressé, pour l'exercice 2018,
par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur,
n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire ,
Vincent TISSOT



*Certifiée exécutoire le 12 avril 2019
Transmise en Sous-Préfecture le 12 avril 2019
Affichée le 12 avril 2019*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille dix neuf le onze avril à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : Le 04 avril 2019 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Maryline DURET, Nadine CUSIN, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Gaël MENETRIER, Martin PHILIPPS, André SEIFFERT, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Valérie JIGUET, Jérôme WAHL <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Arnaud POLLET	

Délibération n° D19-09

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BUDGET PRINCIPAL 2019

Vu les résultats 2018 de la Commune de CERNEX faisant apparaître un excédent de 807 339.13 € qui se décline de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement de 1 130 606,35 €
- Déficit d'investissement de 323 267,22 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter en report de fonctionnement

N° 002 « excédent de fonctionnement antérieur reporté » 807 339,13 €

DECIDE d'affecter en excédent de fonctionnement capitalisé

N° 001 « excédent d'investissement antérieur reporté » 323 267,22 €

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT

Certifiée exécutoire le 12 avril 2019
Transmise en Sous-Préfecture le 12 avril 2019
Affichée le 12 avril 2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille dix neuf le onze avril à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : Le 04 avril 2019 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Maryline DURET, Nadine CUSIN, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Gaël MENETRIER, Martin PHILIPPS, André SEIFFERT, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Valérie JIGUET, Jérôme WAHL <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Arnaud POLLET	

Délibération n° D19-10

**Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019
BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2019 du budget principal et dans ce cadre,

Vu le tableau du budget principal primitif 2019 dont les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 717 139.13 €	1 357 217.22 €
Recettes	1 717 139.13 €	1 357 217.22 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

ADOpte le budget primitif 2019 du Budget Principal qui lui est soumis.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

**Le Maire ,
Vincent TISSOT**



*Certifiée exécutoire le 12 avril 2019
Transmise en Sous-Préfecture le 12 avril 2019
Affichée le 12 avril 2019*

EXTRAIT DU REGISTRE DES

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 POUR : 13 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille dix neuf le onze avril à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Maryline DURET <u>Date de convocation</u> : Le 04 avril 2019 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Maryline DURET, Nadine CUSIN, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Gaël MENETRIER, Martin PHILIPPS, André SEIFFERT, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Valérie JIGUET, Jérôme WAHL <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Arnaud POLLET	

Délibération n° D19-11

Objet : TABLEAU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Maryline DURET, 1^{ère} Adjointe, délibérant sur le **Compte Administratif de l'exercice 2018**, dressé par Monsieur Vincent TISSOT, Maire, qui a quitté la salle.

1° - **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		825 720.10 €	140 288.43 €		140 288.43 €	825 720.10 €
Opérat.de l'exercice	676 985.13 €	981 871.38 €	347 116.14 €	164 137.35 €	1 024 101.27 €	1 146 008.73 €
Totaux	676 985.13 €	1 807 591.48 €	487 404.57 €	164 137.35 €	1 164 389.70 €	1 971 728.83 €
Résultats définitifs		1 130 606.35 €	323 267.22 €			807 339.13 €

2° - **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme

LA PRESIDENTE,

Maryline DURET


*Certifiée exécutoire le 12 avril 2019
Transmise en Sous-Préfecture le 12 avril 2019
Affichée le 12 avril 2019*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille dix neuf le onze avril à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent TISSOT <u>Date de convocation :</u> Le 04 avril 2019 <u>Secrétaire de séance :</u> Nadine CUSIN
<u>Présents :</u> Vincent TISSOT, Maryline DURET, Nadine CUSIN, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Gaël MENETRIER, Martin PHILIPPS, André SEIFFERT, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE <u>Absent(e)(s) avec procuration :</u> Valérie JIGUET, Jérôme WAHL <u>Absent(e)(s) sans procuration :</u> Arnaud POLLET	

Délibération n° D19-12

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
BUDGET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE que le Compte de Gestion, dressé, pour l'exercice 2018,
par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur,
n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire ,
Vincent TISSOT



*Certifiée exécutoire le 12 avril 2019
Transmise en Sous-Préfecture le 12 avril 2019
Affichée le 12 avril 2019*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille dix neuf le onze avril à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent TISSOT <u>Date de convocation :</u> Le 04 avril 2019 <u>Secrétaire de séance :</u> Nadine CUSIN
<u>Présents :</u> Vincent TISSOT, Maryline DURET, Nadine CUSIN, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Gaël MENETRIER, Martin PHILIPPS, André SEIFFERT, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE <u>Absent(e)(s) avec procuration :</u> Valérie JIGUET, Jérôme WAHL <u>Absent(e)(s) sans procuration :</u> Arnaud POLLET	

Délibération n° D19-13

Objet :

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE « Assainissement non collectif » 2018 AU BUDGET ANNEXE « Assainissement non collectif » 2018.

Vu les résultats 2018 du budget annexe d'assainissement non collectif de la Commune de CERNEX faisant apparaître un excédent de **47 520,26 €** qui se décline de la manière suivante :

- excédent de fonctionnement de **45 809,96 €**
- excédent d'investissement de **1 710,30 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter cet excédent de fonctionnement en recette de fonctionnement au compte suivant :

N° 002 « excédent de fonctionnement antérieur reporté » **45 809,96 €**

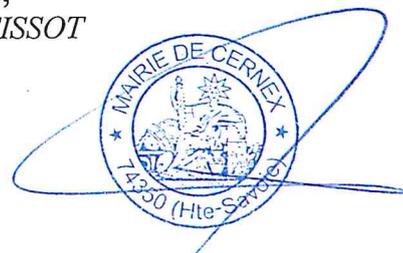
DÉCIDE d'affecter cet excédent d'investissement en recette d'investissement au compte suivant :

N° 001 « excédent d'investissement antérieur reporté » **1 710,30 €**

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT

*Certifiée exécutoire le 12 avril 2019
Transmise en Sous-Préfecture le 12 avril 2019
Affichée le 12 avril 2019*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille dix neuf le onze avril à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent TISSOT <u>Date de convocation :</u> Le 04 avril 2019 <u>Secrétaire de séance :</u> Nadine CUSIN
<u>Présents :</u> Vincent TISSOT, Maryline DURET, Nadine CUSIN, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Gaël MENETRIER, Martin PHILIPPS, André SEIFFERT, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE <u>Absent(e)(s) avec procuration :</u> Valérie JIGUET, Jérôme WAHL <u>Absent(e)(s) sans procuration :</u> Arnaud POLLET	

Délibération n° D19-14

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019
BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2019 du budget assainissement non collectif.

Vu le tableau du budget principal primitif 2019 dont les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	50 809.96 €	13 080.60 €
Recettes (dont excédents antérieurs reportés)	50 809.96 €	13 080.60 €

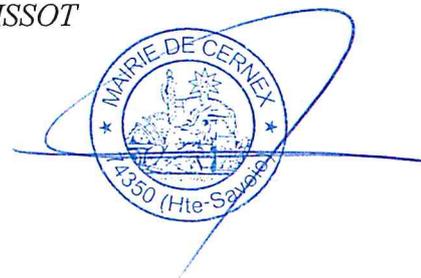
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2019 du Budget Assainissement non collectif qui lui est soumis

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT

Certifiée exécutoire le 12 avril 2019
Transmise en Sous-Préfecture le 12 avril 2019
Affichée le 12 avril 2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 POUR : 13 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille dix neuf le onze avril à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Maryline DURET, 1 ^{ère} Adjointe <u>Date de convocation</u> : Le 04 avril 2019 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Maryline DURET, Nadine CUSIN, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Gaël MENETRIER, Martin PHILIPPS, André SEIFFERT, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Valérie JIGUET, Jérôme WAHL <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Arnaud POLLET	

Délibération n° D19-15

Objet : TABLEAU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Maryline DURET, 1^{ère} Adjointe, délibérant sur le **Compte Administratif de l'exercice 2018**, dressé par Monsieur Vincent TISSOT, Maire, qui a quitté la salle.

1° - **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		47 550.06 €		1 710.30 €		49 260.36 €
Opérat. de l'exercice	1 740.10 €		6 000.00 €	6 000.00 €	7 740.10 €	6 000.00 €
Totaux	1 740.10 €	47 550.06 €	6 000.00 €	7 710.30 €	7 740.10 €	55 260.36 €
Résultats définitifs		45 809.96 €		1 710.30 €		47 520.26 €

2° - **Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Certifiée exécutoire le 12 avril 2019
Transmise en Sous-Préfecture le 12 avril 2019
Affichée le 12 avril 2019

La Présidente,
Maryline DURET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille dix neuf le onze avril à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent TISSOT <u>Date de convocation</u> : Le 04 avril 2019 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Maryline DURET, Nadine CUSIN, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Gaël MENETRIER, Martin PHILIPPS, André SEIFFERT, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Valérie JIGUET, Jérôme WAHL <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Arnaud POLLET	

Délibération n° D19-16

Objet :

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

En référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, il revient au Conseil Municipal de voter, chaque année, le taux des taxes directes locales. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux antérieurs inchangés et présente aux membres du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2019, applicable aux trois taxes directes locales, comme suit :

- Taxe d'Habitation : 6,77 %
- Taxe Foncière (Bâti) : 4,72 %
- Taxe Foncière (Non Bâti): 24,14 %

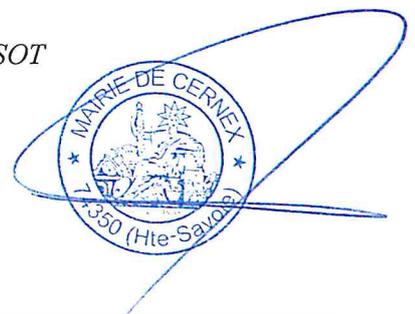
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré

- **ADOpte** les taux tels que proposés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT

*Certifiée exécutoire le 12 avril 2019
Transmise en Sous-Préfecture le 12 avril 2019
Affichée le 12 avril 2019*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille dix neuf le onze avril à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent TISSOT <u>Date de convocation :</u> Le 04 avril 2019 <u>Secrétaire de séance :</u> Nadine CUSIN
<u>Présents :</u> Vincent TISSOT, Maryline DURET, Nadine CUSIN, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Gaël MENETRIER, Martin PHILIPPS, André SEIFFERT, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE <u>Absent(e)(s) avec procuration :</u> Valérie JIGUET, Jérôme WAHL <u>Absent(e)(s) sans procuration :</u> Arnaud POLLET	

Délibération n° D19-17

Objet :

**CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AU LIEU-DIT CHEZ BRETTON**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes a décidé d'engager des travaux pour renouveler le réseau d'eau potable au lieu-dit « Chez Bretton ». Monsieur le Maire ajoute que la Commune doit assurer la défense extérieure contre l'incendie dans ce secteur, rendant d'autant plus indispensable le renouvellement de cette partie de réseau.

Ces travaux, inscrits dans le programme pluriannuel d'investissements (PPI) de la CCPC, se décomposent comme suit :

- Renouvellement de la conduite principale d'eau potable
- Réalisation de branchements particuliers
- Travaux relatifs aux moyens de défense extérieure contre l'incendie (poteaux incendie notamment)

Monsieur le Maire explique que compte tenu l'imbrication des réseaux d'eau potable et de défense extérieure contre l'incendie, et donc de l'unicité du projet, il a été jugé opportun de constituer une co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux afin de coordonner les interventions des collectivités. Monsieur le Maire expose que l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée dispose que « lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme ».

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil de conclure avec la CCPC une convention en ce sens qui facilitera l'exécution et le suivi des travaux.

Le projet de convention prévoit que :

- la Communauté de Communes assure la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération, celle-ci étant estimée à ce jour à 260 370 € HT (au stade des études d'Avant-projet - AVP) ;
- la répartition financière du coût global prévisionnel des travaux entre les deux maîtres d'ouvrage est fixée comme suit :

	Montant travaux HT	Part CCPC (en %)	Part Commune de CERNEX (en %)
Conduite principale	140 362 €	100 %	0 %
Branchements particuliers	100 711 €	100 %	0 %
Défense extérieure contre l'incendie	19 297 €	0 %	100 %
TOTAL	260 370 €	92,60 %	7,40 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'alimentation en eau potable au lieu-dit « chez Bretton » à passer avec la Communauté de Communes du Pays De Cruseilles.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 12 avril 2019
Transmise en Sous-Préfecture le 12 avril 2019
Affichée le 12 avril 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille dix neuf le onze avril à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent TISSOT <u>Date de convocation</u> : Le 04 avril 2019 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Maryline DURET, Nadine CUSIN, Jean-Baptiste LACROIX, Thierry DEFFAYET, Catherine SAXOD, Virginie JACOTTET, Gaël MENETRIER, Martin PHILIPPS, André SEIFFERT, Odette LAUDE, Chloé MARTIN-GUERRE <u>Absent(e)s avec procuration</u> : Valérie JIGUET, Jérôme WAHL <u>Absent(e)s sans procuration</u> : Arnaud POLLET	

Délibération n° D19-18

Objet : VENTE DE MOBILIER COMMUNAL REFORME

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au renouvellement en 2014 de toutes les chaises de la salle polyvalente pour raison de non-conformité, la commune souhaite pouvoir vendre ce mobilier réformé. A ce titre, il convient de fixer un prix de vente.

Monsieur le Maire propose de fixer ce prix unitaire à 1,50 € compte-tenu de la vétusté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

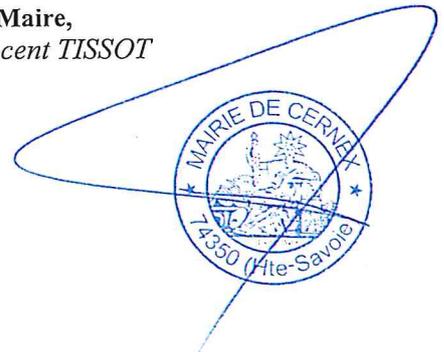
APPROUVE le prix de vente unitaire de 1,50 € proposé,

DIT que les recettes provenant de la vente de ce mobilier seront inscrites au budget communal,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 12 avril 2019
Transmise en Sous-Préfecture le 12 avril 2019
Affichée le 12 avril 2019